

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-219 du 19 Août 1992

Chargeant Monsieur Jean-Florentin V. FELIHO, Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 20 Août 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement.

D E C R E T :

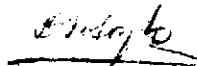
Article 1er.- Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Jean-Florentin V. FELIHO, Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé de la Défense Nationale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la Délégation Présidentielle pour la République du Ghana.

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Jean-Florentin V. FELIHO durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Août 1992

par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MDN 4 Autres Ministères 19 Départements 6 J.O. 1.-